



15ème législature

Question N° : 21320	De Mme Marine Le Pen (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >Réhabilitation du CHU de Guadeloupe	Analyse > Réhabilitation du CHU de Guadeloupe.
Question publiée au JO le : 09/07/2019 Réponse publiée au JO le : 10/09/2019 page : 8088		

Texte de la question

Mme Marine Le Pen alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la réorganisation et l'avancement des travaux du CHU de Guadeloupe, un après son incendie. Le CHU de Guadeloupe a été victime d'un grave incendie et suite à cela les différents services ont été réorganisés et délocalisés en attendant les réparations et la mise aux normes de l'établissement. Les services ont donc loué de nombreux bâtiments et acheté du matériel médical, depuis juin 2018, pour un coût total de 52 millions d'euros. Malgré cette dépense, les travaux de décontamination n'ont pas commencé. De plus le CHU s'enfonce dans la faillite financière avec plus de 60 millions d'euros de déficit structurel. Pour rembourser cela, l'objectif était d'augmenter les recettes de 30 millions d'euros tout en diminuant les dépenses médicales du même montant. Les conséquences sont l'épuisement général du personnel qui a vu naître des difficultés dans l'exercice de son travail, comme par exemple la difficulté lors de la prise en charge des usagers du fait de la délocalisation des services, mais aussi de la qualité des soins de ceux-ci. Elle souhaite donc savoir pourquoi les travaux de réhabilitation n'ont pas débuté et les conditions de travail du personnel n'ont pas été améliorées, depuis l'incendie malgré le déblocage de 20 millions d'euros supplémentaires par le ministère de la santé, en plus des de 69 millions d'euros d'aides exceptionnelles apportées au CHU de Guadeloupe depuis 2016. Cela avait été annoncé par communiqué en février 2018 il y a donc plus de 4 mois Elle souhaite donc savoir quelles mesures ont été mises en œuvre pour régler le déficit financier du CHU, améliorer les conditions de travail du personnel et de soins des usagers et pourquoi le chantier du nouveau CHU est toujours au point mort.

Texte de la réponse

Le redressement du centre hospitalo-universitaire (CHU) de Pointe à Pitre (PAP) est une priorité partagée par le ministère des solidarités et de la santé, le ministère des outre-mer et l'agence régionale de santé (ARS) de Guadeloupe, comme en témoignent les moyens tout à fait exceptionnels qui sont déployés. Des aides nationales et régionales très importantes ont été versées en soutien à l'établissement. Depuis 2012, le CHU de PAP a reçu 382 M€ d'aides exceptionnelles afin d'assurer son fonctionnement courant et notamment ses approvisionnements. Par ailleurs, le projet de reconstruction du CHU, estimé à 590 M€, fait l'objet d'un financement exceptionnel à 100 % par l'Etat, accordé dans le cadre du comité interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO). Le CHU de Guadeloupe a effectivement été gravement endommagé par l'incendie de novembre 2017. Afin que cet événement n'aggrave pas la situation et les conditions de travail des personnels du CHU de Guadeloupe, l'Etat a intégralement couvert les coûts spécifiques induits dans l'immédiat par l'incendie (par exemple : loyers pour la relocalisation de certaines activités, compensation de la perte d'activité estimée, ...) en octroyant plusieurs enveloppes dédiées ces derniers mois comme vous l'indiquez. A noter que certains

dysfonctionnements préexistaient à l'incendie du CHU. Il s'agit donc d'un problème structurel qui rend indispensable un travail de restructuration en profondeur de l'établissement et de ses organisations. Dans le cadre du « Plan Antilles », le CHU a bénéficié d'un appui stratégique et opérationnel de l'agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux et de l'inspection générale des affaires sociales. Il est également appuyé par le programme « Performance Hospitalière pour des Achats Responsables » (PHARE) pour optimiser et sécuriser ses achats hospitaliers. Par ailleurs, la création du groupement hospitalier de territoire de la Guadeloupe le 22 janvier dernier doit permettre une plus grande synergie entre les activités des établissements de santé publics. Le plan de réorganisation de l'offre de soins du CHUG, validé en juin 2018 en réunion interministérielle et qui prévoit les investissements à réaliser pour la remise en état ou la construction de nouveaux bâtiments, fait l'objet d'un financement conséquent à hauteur de 54 M€. Il est à noter ainsi la livraison d'un nouveau pôle parent-enfants dès octobre 2020 afin d'attendre sereinement la livraison du nouveau CHU. De plus, les premiers services réhabilités – les urgences- devraient être mis en service dès la fin de l'année et les blocs de nouveau opérationnels au premier semestre 2020. Le ministère, l'ARS et la direction du CHU sont fortement mobilisés pour que la reconstruction du CHU se fasse le plus rapidement possible. L'amélioration de l'accès aux soins est une des priorités de ce gouvernement. Le CHU de Guadeloupe occupe une place prépondérante dans l'offre de soins de ce territoire. Aussi, l'Etat est très vigilant quant à la capacité de cet établissement de mener à bien ses missions de soins auprès des habitants de l'île et des Antilles.